

## L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Le mercredi 9 avril, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a entamé l'examen de deux propositions de loi distinctes sur la fin de vie : l'une sur les soins palliatifs, portée par Annie Vidal (Renaissance), et l'autre sur l'aide à mourir, défendue par Olivier Falorni (MoDem).

Cette séparation, souhaitée par le Premier ministre François Bayrou, vise à permettre aux députés de se prononcer séparément sur chaque sujet. Cependant, cette approche suscite des critiques. Le texte sur les soins palliatifs est perçu par certains comme largement symbolique, en l'absence d'engagements budgétaires concrets, les financements dépendant du vote annuel du PLFSS. Beaucoup y voient un simple accompagnement destiné à rendre plus acceptable le texte sur l'aide à mourir.

À l'issue de la séance, la commission a validé ce premier texte sur les soins palliatifs, qui sera désormais examiné en séance publique au mois de juin, en même temps que la proposition de loi sur l'aide à mourir. Nous reviendrons en détail sur ces travaux dans la suite de cette veille.

Or, le Syndicat de la Famille exprime de profondes inquiétudes à l'égard des débats en cours sur la proposition de loi portée par Olivier Falorni, visant à légaliser une aide active à mourir. Si le gouvernement présente cette réforme comme équilibrée et respectueuse de la liberté individuelle, le Syndicat alerte sur le basculement culturel et éthique majeur que représenterait une telle légalisation. Il rappelle que l'introduction d'une logique de mort dans le système de santé, même encadrée, risque d'ébranler profondément le rapport de confiance entre les patients, les familles et les soignants.

Le Syndicat dénonce en particulier le fait que le texte Falorni s'appuie sur des critères flous – tels que des souffrances « inapaisables » ou une « volonté libre et éclairée » – qui pourraient rapidement ouvrir la voie à des dérives. Il souligne que les expériences étrangères montrent une extension progressive des critères d'accès à l'euthanasie, allant parfois jusqu'aux personnes atteintes de troubles psychiques ou les mineurs. Dans ce contexte, la prétendue maîtrise du dispositif semble illusoire.

Au-delà des aspects juridiques, le Syndicat de la Famille regrette que la question de la fin de vie soit abordée dans une perspective d'individualisme radical, coupée des solidarités familiales et sociales. Il rappelle que les soins palliatifs sont encore très inégalement accessibles sur le territoire, et qu'un accompagnement digne passe d'abord par un soutien réel aux aidants, une présence humaine et une médecine du lien, non de la rupture. Pour toutes ces raisons, il appelle les parlementaires à la plus grande prudence et à rejeter une loi qui, sous couvert de compassion, pourrait institutionnaliser l'isolement et la désespérance.

Les travaux parlementaires sont stoppés dans les prochaines semaines en raison des vacances de printemps. Les députés reprendront le travail législatif à partir du lundi 28 avril.

## PPL FIN DE VIE : AVANCEMENT DES TRAVAUX LÉGISLATIFS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les travaux parlementaires sur la fin de vie se sont accélérés la semaine dernière avec l'adoption en commission des Affaires sociales, vendredi 11 avril, de la proposition de loi Vidal relative aux soins palliatifs. Le texte a été voté à l'unanimité. Il redéfinit notamment la notion de « soins palliatifs et d'accompagnement », les inscrit dans une stratégie décennale opposable, et prévoit la création d'une unité par département. De nombreux amendements sont venus compléter ce texte, avec un accent fort mis sur la formation des professionnels, le développement d'une filière universitaire dédiée, la création de maisons d'accompagnement, ainsi que l'instauration d'un débat annuel au Parlement sur la stratégie nationale.

Dans la foulée, les députés ont entamé l'examen en commission de la proposition de loi Falorni sur l'aide à mourir. Ils ont adopté les premiers articles du texte, dont l'inscription de l'aide à mourir dans la loi comme un droit. La personne concernée pourrait choisir l'auto-administration ou une assistance médicale pour l'administration du produit létal. L'article 3, qui garantit l'accès à ce droit aux personnes atteintes d'une maladie grave et incurable, a également été adopté. Les débats reprendront le lundi 28 avril.

## PETITE ENFANCE

Le décret du 2 avril 2025 est venu renforcer l'encadrement des micro-crèches et simplifier les procédures d'autorisation des EAJE. Il impose désormais un projet d'évaluation de la qualité, encadre les fonctions de direction, et renforce la présence minimale de professionnels diplômés. Ce texte s'inscrit dans la suite de la loi Plein emploi du 18 décembre 2023.

Par ailleurs, une question écrite du député Thibault Bazin (LR) interrogeait le Gouvernement sur la mise en œuvre concrète du Service public de la petite enfance (SPPE). Dans sa réponse, la ministre Catherine Vautrin a rappelé que seules les communes de plus de 3 500 habitants bénéficieraient d'un accompagnement financier prévu par la loi de finances pour 2025. Un décret à venir précisera les modalités exactes de cette répartition.

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

### Infertilité : quelle stratégie nationale ?

Marie-France Lorho, députée RN de Vaucluse, a interrogé Yannick Neuder, ministre chargé de la Santé, sur les suites données au rapport Hamamah-Berlioux de 2022 sur l'infertilité. Elle alerte sur la hausse de l'infertilité liée notamment au recul de l'âge de la maternité, et s'inquiète d'un recours trop rapide à la PMA en lieu et place de diagnostics complets. Elle demande si

»»

les préconisations du rapport – création d'un institut national de la fertilité, amélioration de la formation des médecins, investissement dans la recherche – seront intégrées dans un futur plan gouvernemental.

Le ministre confirme que des travaux sont en cours pour bâtir un plan interministériel structuré autour de quatre axes : meilleure information du public, prise en charge globale de l'infertilité, refonte du parcours PMA, et développement de la recherche. Ce plan valorisera également les stratégies déjà en place, telles que la stratégie nationale de santé sexuelle et la lutte contre l'endométriase.

### ■ **Éducation sexuelle en ligne : un site adapté aux enfants ?**

Laure Lavalette, députée RN du Var, critique l'accessibilité du site gouvernemental « Onsexprime.fr » dès l'âge de 11 ans. Elle estime que son contenu (questions sur les pratiques sexuelles, âge du premier rapport, représentations du genre) est inadapté aux jeunes adolescents. Elle déplore une sexualisation précoce de la jeunesse via un site supposé éducatif.

Le ministre Yannick Neuder répond que le site, conçu par Santé publique France depuis 2009, est un outil de prévention et d'information validé scientifiquement. Il est destiné à répondre aux nombreuses questions des adolescents dans un langage adapté, face à la prolifération de contenus désinformants sur internet. Il insiste sur la présence de relais humains (chat avec des psychologues, ressources externes) et sur le souci constant d'une pédagogie respectueuse des droits des mineurs.

### ■ **Thérapies dites « exploratoires » sur les enfants transgenres**

Rémi Féraud, sénateur PS de Paris, interpelle le Garde des Sceaux sur les « thérapies exploratoires » visant à modifier l'identité de genre chez les enfants, que certaines associations assimilent à des pratiques de conversion interdites par la loi du 31 janvier 2022. Il s'étonne de l'absence de poursuites judiciaires malgré les signalements et demande si une circulaire aux parquets est prévue.

Gérard Darmanin répond qu'à ce jour, aucun parquet n'a été saisi sur ce fondement, mais que les dispositions de la loi sont claires et prévoient des peines sévères, notamment en cas d'infractions visant des mineurs. Le ministère de la Justice reste vigilant mais n'estime pas nécessaire, en l'état, de diffuser de nouvelles instructions aux magistrats.

### ■ **Rapport parlementaire : Protection de l'enfance**

La députée PS Isabelle Santiago a rendu le 1<sup>er</sup> avril un rapport au nom de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance. Il formule 92 recommandations. Parmi les mesures proposées : création d'un code de l'enfance, nomination d'un ministre de plein exercice, renforcement des moyens humains et financiers, interdiction pour les structures privées à but lucratif de gérer des établissements de l'ASE, et création d'un fonds de financement pluriannuel.

La ministre Catherine Vautrin a salué le travail de cette commission et a annoncé qu'elle s'appuierait sur ses conclusions pour définir sa feuille de route. Elle souhaite notamment accélérer les réformes de gouvernance et renforcer les dispositifs de prévention précoce.

## **PROPOSITION DE LOI : VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE À L'ÉCOLE**

Le député RN Roger Chudeau a déposé le 1<sup>er</sup> avril une proposition de loi visant à redéfinir le rôle de l'Éducation nationale dans l'enseignement de la vie affective et sexuelle. Le texte limite cette mission à une simple information médicale dispensée à partir du secondaire, exclusivement par des professionnels de santé ou de l'éducation formés en psychologie de l'enfance. Toute intervention d'associations extérieures serait interdite. La proposition, soutenue par 64 députés RN et UDR, entend réaffirmer le rôle premier des parents dans l'éducation à la sexualité.

## **ÉVÉNEMENT INSTITUTIONNEL : UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL À L'ÉLYSÉE**

Emmanuel Moulin a été nommé secrétaire général de la présidence de la République en remplacement d'Alexis Kohler. Inspecteur général des finances, ancien directeur du Trésor et ex-directeur de cabinet de Bruno Le Maire et de Gabriel Attal, il est réputé pour sa maîtrise des dossiers économiques et sa capacité de gestion de crise. Il prend ses fonctions le 16 avril. Cette nomination marque une certaine continuité dans la stratégie de l'exécutif, tout en affichant un profil plus technocratique. ■

## **AGENDA PARLEMENTAIRE**

### → **PPL Accompagnement et soins palliatifs (Annie Vidal, Renaissance)**

- Séance publique : lundi 12 au vendredi 16 mai
- Scrutin public : mardi 27 mai

### → **PPL Fin de vie (Olivier Falorni, MoDem)**

- Suite de l'examen en commission : lundi 28 avril au vendredi 2 mai
- Séance publique : lundi 19 au vendredi 23 mai
- Scrutin public : mardi 27 mai

### → **PPL Droits au travail en cas de projet parental (Prisca Thevenot, Renaissance)**

- Commission des affaires culturelles : lundi 28 avril
- Séance publique : lundi 5 mai